NOTE AUX REDACTIONS

Baignade en Seine : modalités de tournages presse durant l'été

Dans le cadre de la saison estivale et de Paris en Seine, les sites de baignade de Bercy, du Bras Marie et de Grenelle sont ouverts au public du 5 juillet au 31 août 2025. Ces baignades s'inscrivent dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Autorisation préalable

Toute demande de visite/tournage presse sur l'un des sites de baignade en Seine doit impérativement faire l'objet d'une **demande préalable** auprès du service de presse, en adressant un mail à presse@paris.fr dans lequel il devra être précisé :

- Le média ;
- La date, l'horaire et la durée de présence nécessaire sur site ;
- La nature de la demande / du sujet ;
- Les demandes d'interviews ;
- Le nombre de personnes de la rédaction présentes sur site.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, l'accès aux sites est soumis à une confirmation écrite du service de presse. **Sans accord préalable du service de presse de la Ville de Paris, il ne vous sera pas possible d'accéder aux sites de baignade. Merci de ne pas vous présenter sans autorisation.**

Ouverture des sites

Site de Bercy :

- Tous les jours de la semaine : 11h à 21h

Site du Bras Marie :

- Du lundi au samedi : 8h00 à 11h30
- Dimanche : 8h00 à 17h30

Site de Grenelle :

- Du lundi au vendredi : 10h à 17h30
- Samedi : 10h à 16h45
- Dimanche : 10h à 12h / 12h30 à 14h15 / 14h45 à 17h30

Respect des sites de baignades et des visiteurs

L'accès aux différents sites de baignade doit se faire dans le respect de la tranquillité des usagers et du droit à l'image. Il convient également de ne pas perturber la surveillance des bassins assurée par les agents.

- Les équipes opérationnelles sur place (agents, maîtres-nageurs…) ne sont pas autorisées à répondre aux demandes d'interviews de la presse sans autorisation préalable et exceptionnelle de la part du service de presse.
- Nous vous demandons de limiter les équipes sur site à deux personnes maximum, sans quoi votre demande sera rejetée d'office.
- Pour des raisons de sécurité, le matériel prévu doit être limité et peu encombrant.
- Les zones de baignade sont soumises à des règles strictes, l'accès sans autorisation est interdit. Si la demande de tournage se fait sur des horaires de pics d'affluence, le service de presse se réserve le droit de limiter/décaler le tournage.

Contacts presse : Service de presse – 01 42 76 47 02 – presse@paris.fr